

## **Décisions du maire prises dans le cadre des délégations : OCTOBRE 2021**

Rappel :

**Par délibération n°26/2020 du 09 juin 2020, le conseil municipal a décidé des délégations suivantes :**

- 1) – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans :
  - Locations des logements, bureaux, locaux commerciaux communaux ;
  - Parcelles communales ;
- 2) - De passer des contrats d'assurance (nouveau ou avenant) :
  - concernant le matériel, le mobilier, les véhicules
  - l'immobilier (bâtiments communaux)
- 3) – De créer en cas de besoin des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 4) – De prononcer la délivrance ou le renouvellement des concessions dans les cimetières du Village et du Forest.
- 5) – Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en M.A.P.A. (Marchés à Procédure Adaptée) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour des marchés inférieurs à 40.000 euros hors taxes) et autorisation de signer les documents correspondants (lettre de commande, devis, convention, etc.).
- 6) – D'exercer ou non sur les D.I.A., au nom de la commune, les droits de préemption urbain dont la commune est titulaire, dans les conditions prévues par les délibérations n°5/2000 du 21/01/2000 et n°21/2000 du 31 mars 2000.

**Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :**

CAS N°	Décisions/ dates	Motifs
1	NEANT	
2	NEANT	
3	NEANT	
4	NEANT	
5	NEANT	
<b>6</b>	05/10/2021	<b>Déclaration d'Intention d'aliéner / décisions d'user ou de ne pas user du droit de préemption :</b> DIA 12-2021- vente parcelles B 1305 & 1306 / Route de l'église : NON